



Compte rendu du Groupe de Travail du 16 mars 2026 : déménagement des Brigades de Vérification 1,2 6 et 9 de Boissy à Nogent.

Etaient présents pour la CGT FINANCES PUBLIQUES 94 Jordan RAPHAEL et Christian AFFRAIX.

Le groupe de travail du 16 mars examinait les suites des travaux sur le site de Nogent-sur-Marne, plus spécifiquement sous l'angle du déménagement des brigades de vérification 1,2 6 et 9 aux 1^{er} et 4^e étage du site, après réfection énergétique du bâtiment.

Pour mémoire, le site de NOGENT va bénéficier de travaux d'ampleur, concernant la performance énergétique du bâtiment – changement des ouvrants/fermant, traitement des façades, mise en œuvre d'une centrale à double flux d'air et installation d'une pompe à chaleur -

Les travaux du groupe commencent par la présentation des observations de l'ISST. Ces observations sont d'une portée générale et concernent notamment :

- la sécurité incendie à revoir en fonction de la nouvelle distribution des bureaux et la mise à jour du dossier amiante ;
- les bureaux des Chefs de Brigade qui ont souhaité conserver leur mobilier, bien que la surface de leurs nouveaux locaux puissent constituer une difficulté dans la mise en place de leur bureau (conserver 1m permettant la sortie des agents) ;
- les espaces 1/2 cloisonnés - 4^e étage – avec la proposition de la mise en place sous la conduite d'un ergonome spécialisée en phonie de «panneaux absorbants » cassant la transmission du son et rendant plus efficace les 1/2 cloisons ; il est cependant remarqué que tout est également fonction du nombre d'agents présent.
- La CGT FINANCES PUBLIQUES remarque le caractère univoque des mesures mises en œuvre et ou de tout projet tendant à optimiser l'espace phonique des agents. Une solution telle que préconisée dans le cadre de NOGENT n'est pas transposable dans un autre site, compte tenu de la structure immobilière, de l'agencement des bureaux et de leur implantation ; elle est également fonction du nombre d'agents présents sur le site.

La Politique Immobilière de l'État (PIE) considère désormais les agents non pas comme des occupants de leur bureau mais comme des « résidents ». L'ensemble des effectifs projetés comprend 44 agents – 4 A+ et 44 A – avec un taux de « nomadisme » estimé à 55 %. Le nombre de résidents, selon ce calcul s'élèverait à 22 « résidents ».

Est également évoqué les bulles téléphoniques et les espaces de confidentialité. Il était en effet envisagé de doter de WIFI, les espaces de confidentialité. Cependant cette option nécessite une étude technique, notamment pour des raisons de sécurité.

Les travaux de rafraîchissement des sols du rez-de-chaussée vont également s'accompagner d'un « relamping ». Est posée la question des vitres « à contrôle solaire ». Il ne s'agit pas de vitres « fonçant » comme des verres de vue, mais de verres traités permettant une meilleure adaptation au changement de température d'été.

Est abordé le problème de l'espace de restauration. Il est situé à l'entresol avec des ouvrants qui ne permettent pas une ventilation optimale. Lors de la visite des brigades à

NOGENT, a été remarqué une odeur de gras, le caractère sombre du local qui jure avec le local actuellement utilisé sur le site de BOISSY. La première impression n'était pas très bonne. A l'instar de l'ensemble des ouvrants du site, ces derniers seront également changés. On évoque également, le matériel implanté – tables octogonales qui vont être changées, le nombre de micro-ondes (7) qui pose un problème en cas de surcharge électrique, l'ancienneté apparente du mobilier de stockage.

A ces questions les réponses suivantes sont apportées :

- Sur le mobilier : celui-ci est relativement récent (2024) et correspond à des demandes présentées par les agents de NOGENT ; sur le nombre de micro-ondes, il n'est pas question d'en retirer, mais il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Sur la surcharge électrique potentielle, la CGT FINANCES PUBLIQUES s'interroge sur la centralisation électrique sur un même tableau et la possibilité de doter cet espace d'un disjoncteur différentiel spécifiquement dédié. C'est une solution qui a été préconisé lors du rapport de visite électrique.

Cette question pose le problème de l'offre de restauration et des moyens de la satisfaire : plateau-repas, tickets-restaurant, restauration collective. Il est également demandé s'il existe une offre de « panachage » possible entre ces divers moyens. La CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle que cette offre est de la responsabilité exclusive du SECRETARIAT GENERAL de la DG et que les possibilités offertes sont exclusives l'une de l'autre. On pourra néanmoins procéder à un sondage afin de vérifier la compatibilité de l'offre existante avec le souhait des agents.

Est également posée la question des gaz d'échappement provenant du garage en sous-sol et de leur éventuelle évaporation dans les locaux dédiés à la restauration. Il n'existe pas, à priori, de problématique relative à ce sujet.

Il existe un espace fumeur qui est situé à l'arrière du bâtiment non loin de l'accès dédié aux agents.

On aborde la question des places de parkings sous plusieurs angles :

- leur nombre suffisant (en intérieur comme en extérieur) ;
- la hauteur de plafond permettant l'accès au 2^e sous-sol ;
- l'existence d'une convention entre la mairie et la DGFIP .

Compte tenu du nomadisme, le nombre de places dédiée semble suffisant. L'accès au second sous-sol n'est pas un problème, les camionnettes de la DBLI s'y garent sans souci et ont une hauteur supérieure à celle de tous véhicules personnels. Enfin, il n'existe plus, comme par le passé, de convention avec les mairies permettant l'octroi de places de parking dédiées. Des bips d'accès en nombre suffisant seront donnés aux utilisateurs du parking.

Compte tenu de l'implantation de 3 brigades au 4^e étage, il est remarqué que des marguerites à 5 bureaux, c'est un peu trop et que quatre bureaux constitueraient un terme acceptable. On pourrait se servir des espaces de convivialité comme de variable d'ajustement. C'est une réflexion qui doit être menée globalement avec une concertation emportant une majorité de suffrages. La DBLI est réservée sur la mise en place d'une telle mesure : deux espaces de convivialité, un par étage correspond aux standards attendus ; par ailleurs, les va et vient d'étage du 4^e au RDC risquent à terme, de devenir un problème. Le plan ne présente pas les armoires hautes prévues dans les bureaux. Les armoires

implantées seront neuves et fermeront à clés, contrairement à celles aujourd'hui utilisées par les services.

La CGT FINANCES PUBLIQUES interroge la DBLI sur :

- le guichet d'accueil apparaissant sur la gauche du plan ;
- les accès d'accueil représentés sur la droite du plan, en appui du local technique ;
- la sécurisation des portes d'accès aux box, espace agent et espace de confidentialité ;

Sur l'accueil apparaissant sur le plan du rez-de-chaussée à gauche, c'est l'ancienne borne d'accueil qui est désormais un guichet d'accueil. Les deux accueils représentés sur le côté droit en appui du local technique sont utilisés par le Pôle Départemental d'Expertise dans le cadre de leur réception. Les accès à ces espaces de réception sont autorisés par le PDE par commande à distance. Cette solution pourrait être mise en œuvre pour les box 1 et 2. L'accès aux box 1 et 2 se fait par l'intermédiaire de la salle de réunion ; la conformité des Box avec un bureau traversant isole le contribuable du brigadier. L'accès par la salle de réunion peut cependant être en problème, si la réception a lieu un jour de réunion. Par ailleurs l'occupation simultanée des deux box pourrait également poser un problème de confidentialité.

A l'issue des travaux du groupe, la séance est clôturée.